



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Référence: BAM/TO/fwm

Le 30 octobre 2002

NOTIFICATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

Vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (Nairobi, 3-7 février 2003)

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999 (rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains), la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement se tiendra à Nairobi (Kenya), du 3 au 7 février 2003. Les travaux débuteront le lundi 3 février à 10 heures et seront précédés, le dimanche 2 février, par des consultations officieuses qui réuniront les groupes régionaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

2. L'ordre du jour provisoire de la session/du Forum (UNEP/GC.22/1), adopté par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session, sera distribué en même temps que la présente notification. L'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/GC.22/1/Add.1), accompagné d'une proposition d'horaire des travaux, sera communiqué, ainsi que toute la documentation nécessaire, six semaines avant l'ouverture de la session/du Forum.

3. Il est rappelé aux gouvernements que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa vingtième et unième session, la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel durera cinq jours. Il est proposé que les nouvelles questions de politique générale soient examinées en plénière, dans le cadre de consultations ministérielles ou de niveau équivalent. Les questions administratives, budgétaires et programmatiques seront examinées par le Comité plénier.

4. Aux termes de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration constitue un Forum ministériel mondial sur l'environnement où peuvent être examinées, chaque année, les questions importantes et nouvelles qui se posent dans ce domaine. Les première, deuxième et troisième réunions du Forum ministériel se sont déroulées dans le cadre de la sixième session extraordinaire, de la vingt et unième session ordinaire et de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration, tenues respectivement à Malmö (Suède), Nairobi (Kenya) et Cartagena (Colombie), en 2000, 2001 et 2002. Pour 2003, le Directeur

exécutif recommande que du mercredi 5 février au vendredi matin 7 février, les séances plénières du Conseil d'administration prennent la forme de consultations ministérielles.

5. Pour amorcer le dialogue sur la principale question de politique générale, à savoir l'atténuation de la pauvreté, l'environnement et le développement durable dans un monde en voie de mondialisation, le Directeur exécutif évoquera la dimension régionale des travaux du PNUE à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable.

6. Les débats en plénière, qui se présenteront sous la forme de consultations ministérielles, porteront sur la dimension régionale des travaux du PNUE à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable et prendront note d'un certain nombre de questions d'ordre général pertinentes dans ce contexte, à savoir le commerce et l'environnement, le partage des avantages découlant des ressources génétiques, la promotion de modes de production et de consommation viables, le financement du développement durable et le développement des capacités.

7. Un dîner débat est prévu le mercredi 5 février, à l'intention des ministres et des chefs de délégation, pour examiner les liens entre la pauvreté et l'environnement.

8. La session/Forum sera également appelée à examiner et à approuver le budget-programme du PNUE pour l'exercice biennal 2004-2005, conformément à la décision 21/31 du Conseil d'administration en date du 9 février 2001 (budgets du Fonds pour l'environnement : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003). Il serait donc souhaitable que les délégations, pour les quatre premiers jours des travaux qui seront consacrés au budget-programme, comptent des conseillers techniques spécialistes de l'environnement et des experts financiers.

9. L'attention des gouvernements est appelée sur la Retraite mondiale des jeunes qui se tiendra sous les auspices du PNUE à Nairobi du 29 janvier au 7 février 2003. En outre, le Forum de la société civile se réunira à l'Office des Nations Unies à Nairobi le samedi 1er février 2003. Les consultations officielles entre groupes régionaux qui précéderont la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement débiteront le dimanche 2 février à 15 heures. Ces consultations faciliteront les travaux de la session/du Forum en cernant les principales questions à débattre et en formulant des recommandations concernant l'organisation des travaux, notamment la composition du Bureau (voir annexe I).

10. La liste des Etats membres du Conseil d'administration pour la période 2002-2005 est jointe au présent document (voir annexe II). Aux termes de l'article 16 du Règlement intérieur, chaque membre du Conseil est représenté par un représentant accrédité qui peut être accompagné de suppléants et de conseillers s'il le juge nécessaire.

11. Les membres du Conseil d'administration sont priés de communiquer au Directeur exécutif, d'ici le 13 décembre 2002, les noms de leurs représentants, suppléants et conseillers qui participeront à la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel. Les Etats non membres du Conseil d'administration mais remplissant les conditions requises qui souhaiteraient participer à ses travaux en vertu de l'article 67 du Règlement intérieur sont également priés de communiquer le nom de leurs représentants au Directeur exécutif avant le 13 décembre 2002.

12. Conformément à la pratique établie, le Conseil d'administration/Forum ministériel sera saisi, à sa vingt-deuxième session, de deux types de document : ceux portant la cote UNEP/GC.22/... (documents de travail publiés dans les six langues officielles de l'ONU) qui traiteront exclusivement des questions appelant un examen de fond ou une décision du Conseil et ceux portant la cote UNEP/GC.22/INF/... (documents d'information publiés en anglais seulement) qui auront pour but de donner aux gouvernements des informations supplémentaires. Pour cette session, le Directeur exécutif a considérablement diminué le nombre des documents qui, pour la plupart, ne présenteront que les points essentiels portés à l'attention du Conseil et sur lesquels il sera appelé à débattre et à se prononcer. Le volume de la documentation s'en trouvera par conséquent considérablement réduit, comme l'ont souhaité les gouvernements.

13. Le Directeur exécutif tient à informer les gouvernements que la règle des six semaines concernant la distribution de la documentation destinée à la session/au Forum ne sera pas respectée dans certains cas en raison de la masse d'informations à traiter et de la nécessité de tenir compte des décisions pertinentes de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, qui ne seront pas adoptées avant la fin de l'année. Il s'agira des documents suivants :

a) Situation de l'environnement dans les territoires Palestiniens occupés : rapport du Directeur exécutif (UNEP/GC.22/2/Add.6);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget-programme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 2004-2005 : note du Directeur exécutif (UNEP/GC.22/6/Add.1);

c) Questions découlant des résolutions adoptées par l'Assemblée générale : note du secrétariat (UNEP/GC.22/INF/7).

14. La documentation établie pour la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement pourra être consultée sur Internet à partir du 16 décembre 2002 sous l'entête **Vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement** à l'adresse suivante : http://www.unep.org/gc_22nd.

15. Etant donné que la session/Forum sera appelée à traiter de questions ayant été examinées par le Comité des Représentants permanents, et compte tenu du rôle que joue celui-ci en tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'administration, les gouvernements souhaiteront peut-être inclure leurs Représentants permanents dans leurs délégations.

16. L'inscription des participants commencera le jeudi 30 janvier 2003 à 13 heures. Toutes les informations nécessaires aux participants concernant les réservations d'hôtel, les formalités médicales, les visas, etc. seront envoyées, avec les formulaires d'inscription, six semaines avant la session/Forum. Cette information figurera également sur le site Internet du PNUE.

17. Toutes les communications ayant trait à la vingt-deuxième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement doivent être adressées à :

Secretariat for Governing Bodies
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya

Adresse télégraphique : UNITERRA NAIROBI
Télex : 22068 UNEP KE
Télécopieur : (254 2) 623929/623748
Courrier électronique : beverly.miller@unep.org

Annexe I

COMPOSITION GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE, 1981-2003

	1981	1982	1983	1984	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997	1999	2001	2003
GROUPES REGIONAUX														
Groupe des Etats d'Afrique	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres
Groupe des Etats d'Asie	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP
Groupe des Etats d'Europe orientale	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp	VP	VP	Pres	VP	Rapp
Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP	Rapp	Pres	VP	VP	VP
Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres	VP	VP	Rapp	VP	Pres	VP

Note :
 Pres - Président
 VP - Vice-Président
 Rapp - Rapporteur

Annexe IIETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT (2000-2005)A. Composition géographique par ordre alphabétique (avec durée des mandats)

Allemagne**	Mexique*
Antigua-et-Barbuda**	Myanmar**
Arabie saoudite*	Namibie**
Argentine**	Nicaragua**
Bahamas*	Nigéria**
Belgique**	Nouvelle-Zélande*
Bénin*	Ouganda*
Brésil*	Pakistan*
Burkina Faso*	Pays-Bas*
Canada**	Pologne*
Chine**	République arabe syrienne**
Colombie*	République de Corée**
Congo**	République de Moldova*
Cuba**	République tchèque**
Danemark*	Roumanie**
Egypte*	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*
Etats-Unis d'Amérique**	Samoa*
Fédération de Russie**	Sénégal*
France**	Slovaquie*
Gambie*	Soudan**
Grèce**	Suisse**
Guinée-Equatoriale*	Suriname*
Iles Marshall*	Tchad**
Inde*	Thaïlande*
Indonésie**	Turquie*
Iran (République islamique d')*	Uruguay**
Italie*	Zambie**
Japon**	Zimbabwe**
Jamahirya arabe libyenne	
Kenya**	

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2003

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005

ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT POUR LA PERIODE 2000-2005

B. Composition des groupes géographiques (avec durée des mandats)

GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE	République de Moldova*
Bénin*	République tchèque**
Burkina Faso*	Roumanie**
Congo**	Slovaquie*
Egypte*	
Gambie*	GROUPE DES ETATS D'AMERIQUE
Guinée-Equatoriale*	LATINE
Jamahiriya arabe libyenne	ET DES CARAÏ BES
Kenya**	
Namibie**	Antigua-et-Barbuda**
Nigéria**	Argentine**
Ouganda*	Bahamas*
Sénégal*	Brésil*
Soudan**	Colombie*
Tchad**	Cuba**
Zambie**	Mexique*
Zimbabwe**	Nicaragua**
	Suriname*
GROUPE DES ETATS D'ASIE	Uruguay**
Arabie saoudite*	
Chine**	GROUPE DES ETATS D'EUROPE
Iles Marshall*	OCCIDENTALE ET AUTRES ETATS
Inde*	
Indonésie**	Allemagne**
Iran (République islamique d')*	Belgique**
Japon**	Canada**
Myanmar**	Danemark*
Pakistan*	Etats-Unis d'Amérique**
République arabe syrienne**	France**
République de Corée**	Grèce**
Samoa*	Italie*
Thaï lande*	Nouvelle-Zélande*
	Pays-Bas*
GROUPE DES ETATS D'EUROPE	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
ORIENTALE	du Nord*
	Suisse*
Fédération de Russie**	Turquie*
Pologne*	

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2003

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005
